



MRC BEAUCE-CENTRE

PATROUILLE VERTE RAPPORT - ÉDITION 2024

ICI,
NOUS SOMMES
VRAIMENT
BEAUCE!



Table des matières

1	Mise en contexte.....	2
2	Présentation des activités de la patrouille verte.....	3
2.1	Animation dans les camps de jour.....	3
2.2	Inspection des bacs roulants.....	3
2.2.1	Statistique de patrouille pour les bacs bleus et bruns	4
2.2.2	Photos de non-conformités observées liés à la qualité du tri.....	6
3	Cible pour l'édition 2025	10



1 Mise en contexte

La MRC Beauce-Centre étant responsable de la gestion des matières résiduelles (GMR) de ses dix municipalités locales, à savoir : Beauceville, Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Victor, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Séverin, Saint-Jules, Tring-Jonction (à l'exception des matières organiques et des déchets), Saint-Frédéric et Saint-Alfred, elle déploie depuis quelques années des patrouilles vertes sur son territoire afin de s'assurer de la bonne gestion des matières résiduelles par les citoyens et les entreprises. La patrouille verte a pour principale tâche de :

- Vérifier visuellement le contenu supérieur des bacs (recyclage et compostage), distribuer des accroche-portes et de guides de tri et prendre des photos des non-conformités,
- Sensibiliser les citoyens à l'herbicyclage et au feuillicyclage,
- Réaliser des ateliers en environnement (garderies, camps de jour, résidences pour aînés, etc.),
- Animer des kiosques dans des événements locaux (semaine et/ou fin de semaine).

La patrouille verte de l'édition 2024 était composée de 4 agents (voir photo 1) qui ont sillonné le territoire de la MRC du 27 mai au 9 août. Les inspections ont eu lieu le jour de la collecte des matières résiduelles, très tôt le matin jusqu'à l'après-midi avant que les bacs ne soient vidés par l'entreprise de collecte. Des billets de courtoisie ont été remis aux citoyens chez qui des non-conformités ont été observées lors de l'inspection des bacs. Ces billets de courtoisie ont pour objectif d'informer les citoyens et de leur permettre d'améliorer le tri à la source.



Photo 1 : de gauche à droite (Emy, Loucas, Alyssa et Esteban)



2 Présentation des activités de la patrouille verte

Plusieurs activités ont été réalisées par la patrouille verte, entre autres, l'animation des ateliers dans les camps de jour, l'inspection de la partie supérieure des bacs roulants bleus et bruns, la participation aux festivals et marchés publics, etc.

2.1 Animation dans les camps de jour

Des ateliers en GMR ont été organisés dans les camps de jour pour les enfants. Ces sessions ont offert aux jeunes l'occasion de découvrir les différents types de bacs de collecte présents sur le territoire de la MRC, ainsi que de participer à des jeux de tri et des quiz. Les ateliers ont principalement eu lieu à Beauceville, à Saint-Odilon-de-Cranbourne, à Saint-Joseph-de-Beauce, à Tring-Jonction, à Saint-Jules et à Saint-Victor. Au total, 236 enfants ont participé aux ateliers (voir tableau suivant).

Municipalités visitées	Nombre d'enfants présents
Beauceville	58
Saint-Odilon-de-Cranbourne	27
Saint-Joseph-de-Beauce	31
Tring-Jonction	56
Saint-Jules	21
Saint-Victor	43
Total	236

2.2 Inspection des bacs roulants

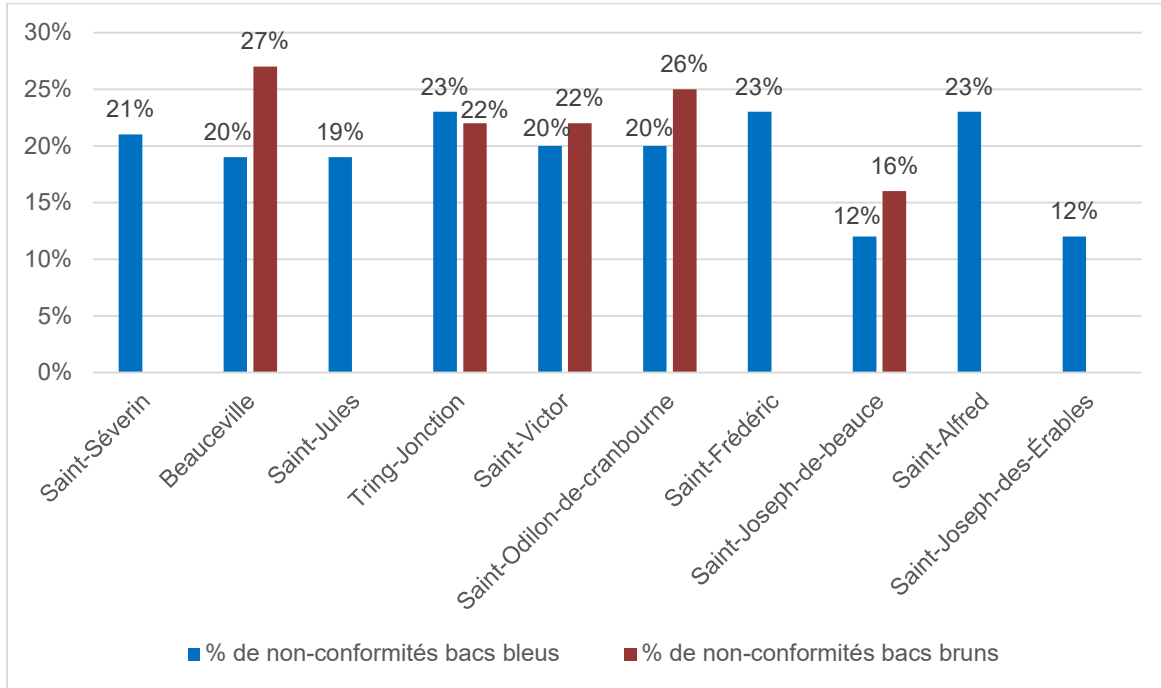
Sur l'ensemble de la MRC, 5603 bacs de recyclage (bacs bleus) ont été inspectés, révélant un total de 950 non-conformités liées à la qualité du tri, et 379 autres non-conformités ont été observées liées à la position du bac et à son aspect physique (bac fissuré, bac mal positionné, bac non couvert, etc.). Concernant le bac brun, sur les 1779 inspectés, 357 bacs présentaient des non-conformités liées à la qualité du tri.



2.2.1 Statistique de patrouille pour les bacs bleus et bruns

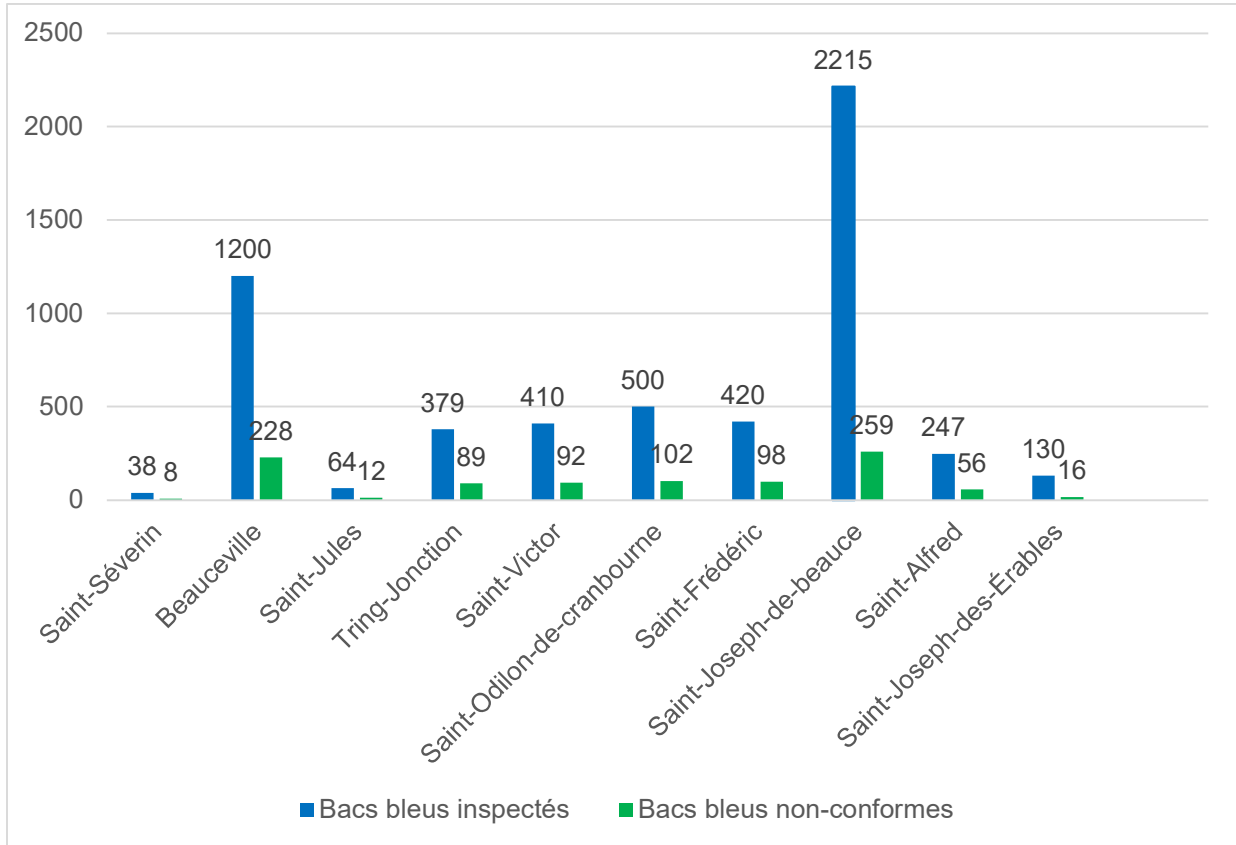
Les graphiques suivants présentent les données compilées par territoire pour le bac de recyclage (bacs bleus) et pour le bac des matières organiques (bacs bruns). On note que dix municipalités sont équipées de bacs de recyclage et que cinq d'entre elles disposent de bacs bruns.

- **Graphique 1 : Pourcentage de non-conformités pour les bacs bleus et les bacs bruns par municipalité.**



○ **Graphique 2 : bacs bleus**

Nombre de bacs bleus inspectés par municipalité et la proportion présentant une non-conformité liée à la qualité du tri.

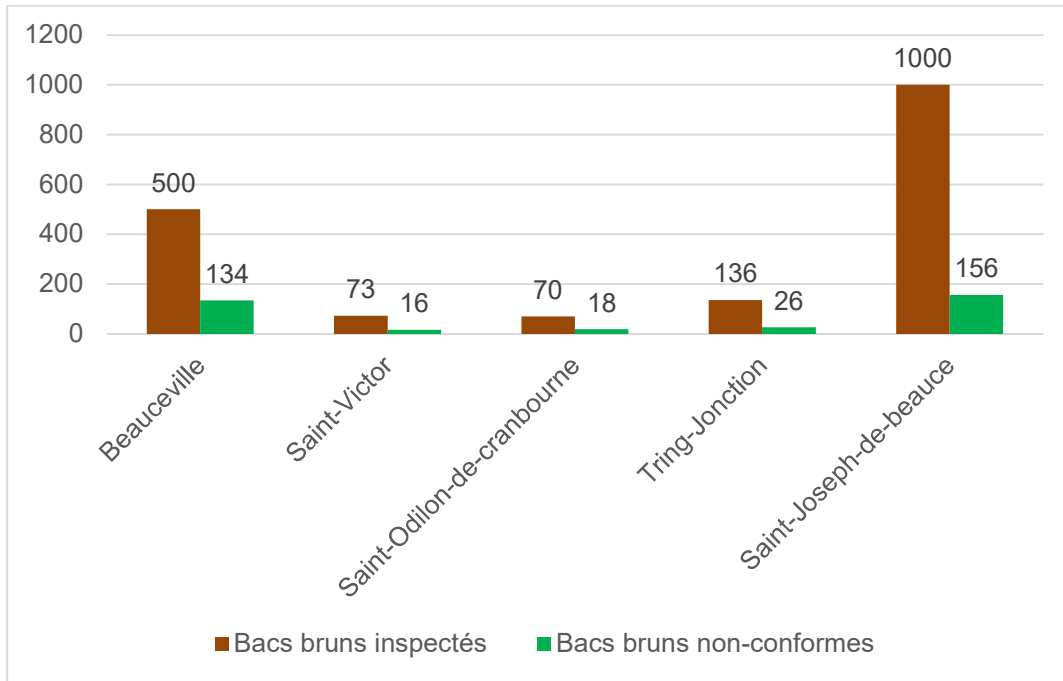


La liste des non-conformités fréquemment observées, liées à la qualité du tri, est la suivante : plastique numéro 6, sac plastique libre, plastique non recyclable, pellicule d’emballage en plastique, matelas, ampoule, emballage de protection pour les appareils électroniques, vitre, vêtement, moniteur d’ordinateur, fer, jouet, fleur, linge, chaussure, résidu de construction, sac poubelle en plastique, résidus verts, etc.



- **Graphique 3 : bacs bruns**

Nombre de bacs bruns inspectés par municipalité et la proportion présentant une non-conformité.



La liste des non-conformités fréquemment observées, liées à la qualité du tri, est la suivante : masque de protection, pellicule d’emballage en plastique, pot de yaourt en plastique, plastique numéro 6 (styromousse), plastique biodégradable, sac plastique, gazon, etc.

2.2.2 Photos de non-conformités observées liés à la qualité du tri

- **Bacs bleus**

Voici quelques photos des non-conformités liées à la qualité du tri observées lors des inspections.



Photo 2



Photo 3



Photo 4

- **Photo 2** : Présence des sacs à ordures et d'un masque de protection. Le masque de protection est composé de polypropylène, un matériau non biodégradable. Par conséquent, il doit être jeté dans un bac à ordures.
- **Photo 3** : Présence de la styromousse. Le plastique marqué du numéro 6, accompagné du symbole de Möbius, n'est pas recyclé sur le territoire de la MRC. Donc, il doit être déposé dans le bac à ordures pour être éliminé adéquatement.
- **Photo 4** : Présence d'un appareil électronique (radio) dans le bac bleu. Les appareils électroniques doivent être apportés dans les points de dépôt spécifiques, comme un écocentre, ou dans les organismes de réemploi lorsqu'ils sont encore en état de fonctionner.





- **Photo 4** : Le plastique marqué du numéro 6 et du symbole de Möbius n'est pas recyclable dans la MRC. Il doit être placé dans la poubelle.
- **Photo 5** : Il est conseillé de regrouper tous les sacs en plastique dans un seul sac bien noué. Cela permet d'éviter que les sacs ne s'envolent pendant le transport et facilite également le tri pour les employés du centre de tri.



- **Bacs bruns**

Voici quelques photos des non-conformités liées à la qualité du tri observées lors des inspections.



Photo 7



Photo 8



Photo 9



Photo 10

- **Photo 7** : Les sachets plastiques ne sont pas acceptés dans le bac brun, même s'ils sont biodégradables ou destinés au compostage, même s'ils sont certifiés.
- **Photo 8** : Les contenants en plastique ne sont pas acceptés dans le bac brun.
- **Photo 9** : Le carton et le sac de plastique mauve ne sont pas acceptés dans le bac brun. Ils doivent être déposés dans les bacs adéquats pour être récupérés convenablement.
- **Photo 10** : Présence de sacs plastique dans le bac brun.



3 Cible pour l'édition 2025

- Inspecter au minimum 50 % des unités d'occupation en bacs roulants (bacs bleus ou bruns)
- Augmenter de 50 % le nombre d'enfants sensibilisés dans les camps de jour par rapport à 2024
- Participer à 100 % des marchés publics de la MRC Beauce-Centre
- Accompagner quatre festivals locaux à mettre en place des événements éco-responsables

Municipalités/villes	Inspection des bacs		Animation dans les camps de jour
	Bacs bleus	Bacs bruns	
Beauceville	1576	1054	87
Saint-Odilon-de-Cranbourne	351	170	41
Saint-Joseph-de-Beauce	1320	937	47
Tring-Jonction	383	383	84
Saint-Jules	130	-	32
Saint-Victor	665	336	65
Saint-Séverin	101	-	-
Saint-Frédéric	269	156	60
Saint-Alfred	139	-	30
Saint-Joseph-des-Érables	93	-	-



